

## Entrée en monoparentalité en Bourgogne-Franche-Comté : un choc financier fort

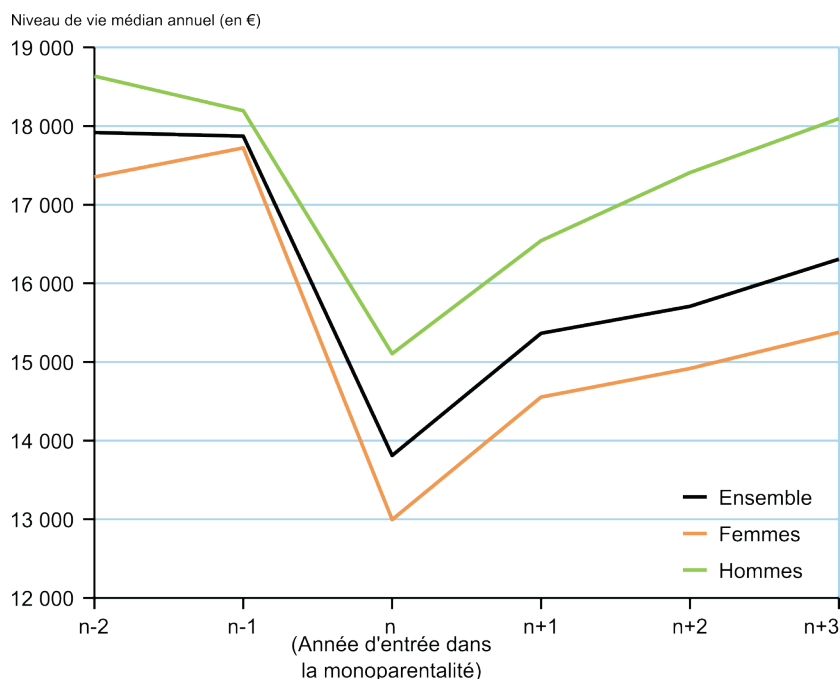
L'entrée en monoparentalité impacte fortement le niveau de vie médian, qui baisse de 27 % pour les mères et de 17 % pour les pères à partir de l'année où ils élèvent seuls leurs enfants. Cette chute brutale fait passer un quart des nouvelles familles monoparentales sous le seuil de pauvreté. Au total, l'année de leur constitution, 38 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Malgré un niveau de vie en baisse, la moitié des familles monoparentales ne changent pas de logement. C'est particulièrement vrai pour les hommes, et ce d'autant plus lorsqu'ils étaient propriétaires. Lorsqu'elles déménagent, 70 % des nouvelles familles monoparentales restent dans la même commune, ou à moins de 10 km. Le niveau de vie se redresse par la suite, en fonction de l'évolution de la situation familiale. Chez les hommes cette remontée est plus rapide et plus forte, jusqu'à retrouver, 3 ans plus tard, leur niveau de vie d'avant l'entrée en monoparentalité. Ils quittent en effet plus rapidement que les femmes la monoparentalité.

Madeline Bertrand, Philippe Rossignol (Insee)

La Bourgogne-Franche-Comté compte 71 300 familles monoparentales en 2015. C'est deux fois plus qu'il y a 25 ans, trois fois plus qu'en 1968<sup>1</sup>. Aujourd'hui, une famille avec enfant mineur sur cinq est monoparentale. Ce développement très fort tient en grande partie à l'augmentation des ruptures d'unions face au recul du veuvage. Alors que dans les années 60 un parent sur deux à la tête d'une famille monoparentale était veuf, ils sont moins de 6 % aujourd'hui dans ce cas. L'entrée en monoparentalité ne coïncide pour autant pas nécessairement avec une séparation, même si c'est très souvent le cas. Le parent a pu récupérer la garde une ou plusieurs années après séparation, suite à jugement, arrangement avec l'ex-conjoint ou demande de l'enfant. Dans de rares cas, le parent ne vivait simplement pas en couple avant la naissance de l'enfant.

### 1 Le niveau de vie des pères chute moins que celui des mères et remonte plus vite

Évolution du niveau de vie médian annuel sur six ans, des deux années précédant l'entrée en monoparentalité aux trois années qui lui succèdent



1 Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 61

Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

## 2 Les mères basculent plus fréquemment dans la pauvreté que les pères lors de l'entrée en monoparentalité

Situation des familles vis-à-vis du seuil de pauvreté suite à l'entrée en monoparentalité (en %)

	Ensemble	Mères	Pères
Familles monoparentales situées sous le seuil de pauvreté	37,6	43,3	27,9
dont entrée dans la pauvreté	24,4	29,6	18,6
Familles monoparentales situées au-dessus le seuil de pauvreté	62,4	56,7	72,1
dont sortie de la pauvreté	3,7	2,9	5,1

Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

### L'entrée en monoparentalité : un choc financier très marqué, notamment pour les mères

Avant d'élever seuls leurs enfants mineurs, les parents avaient un niveau de vie médian légèrement inférieur à 1 500 € par mois (figure 1). Suite à leur entrée dans la monoparentalité, celui-ci tombe à 1 150 € par mois pour les parents qui ont la garde du ou des enfants, soit un recul de 23 %. Dans la majorité des cas, le foyer avait auparavant deux sources de revenus et désormais, la famille monoparentale ne peut compter au mieux que sur une seule.

Le choc est particulièrement marqué pour les mères isolées : 1 080 € par mois, soit un recul de 27 %. Il est non négligeable pour les pères isolés : 1 260 € par mois, soit une baisse de 17 % de leur niveau de vie suite à leur entrée en monoparentalité. Trois phénomènes expliquent cet écart. D'une part, le niveau de salaire des femmes est en général moins élevé que celui des hommes. D'autre part, au sein des familles, les femmes sont plus fréquemment celles qui diminuent ou cessent momentanément leur activité professionnelle pour prendre soin des enfants, dépendant ainsi plus du revenu du conjoint. Lors de l'entrée dans la monoparentalité, ce revenu principal du foyer n'étant plus disponible, la chute de revenu est d'autant plus forte. Enfin, les femmes sont en moyenne 2 ans plus jeunes que les hommes à leur entrée en monoparentalité. Or le revenu a tendance à progresser avec l'âge.

### Entrée dans la pauvreté pour plus d'une nouvelle famille monoparentale sur quatre

L'année de leur formation, 25 % des nouvelles familles monoparentales basculent dans la pauvreté. Dans la majorité des cas, il s'agit de personnes dont le conjoint apportait auparavant l'essentiel des ressources financières perçues par le foyer et qui n'ont désormais plus de revenus, ou très peu ; elles peuvent de plus rencontrer des difficultés à réintégrer pleinement le marché du travail pour diverses raisons : gardes d'enfants peu disponibles, éloignement de l'emploi, inadéquation des qualifications et emplois disponibles sur le territoire. Si l'on tient compte des parents isolés qui vivaient déjà

sous le seuil de pauvreté lorsqu'ils étaient en couple, le taux de pauvreté des nouvelles familles monoparentales atteint 38 %. C'est trois fois plus que pour l'ensemble de la population de Bourgogne-Franche-Comté. Le taux de pauvreté étant directement lié au niveau de vie, il est logiquement plus élevé chez les mères isolées. À l'entrée dans la monoparentalité, 29 % d'entre elles basculent dans la pauvreté, contre 19 % des pères isolés. Si l'on tient compte de ceux qui s'y trouvaient déjà avant séparation, c'est même 43 % des nouvelles mères isolées qui vivent sous le seuil de pauvreté, contre 28 % des nouveaux pères isolés (figure 2).

Dans de rares cas, la séparation peut être l'occasion d'une sortie de la pauvreté. Cela intervient généralement lorsque l'écart de revenus au sein du couple était en défaveur du conjoint ou lorsque le parent isolé réintègre pleinement le marché de travail, qu'il s'agisse d'un retour à l'emploi ou d'un passage à temps complet.

### Moins d'une nouvelle famille monoparentale sur deux change de logement

Les nouvelles familles monoparentales continuent à 55 % de vivre dans le même logement que celui qu'elles occupaient l'année précédente. Dans un contexte déjà très bouleversé, conserver son logement est une facilité et offre un repère stable, notamment pour les enfants. Changer de logement peut certes être un moyen de réduire ses charges, mais cela a tout de même des coûts et des contraintes : temps de recherche, déménagement, démarches administratives, frais d'agence éventuellement, etc.

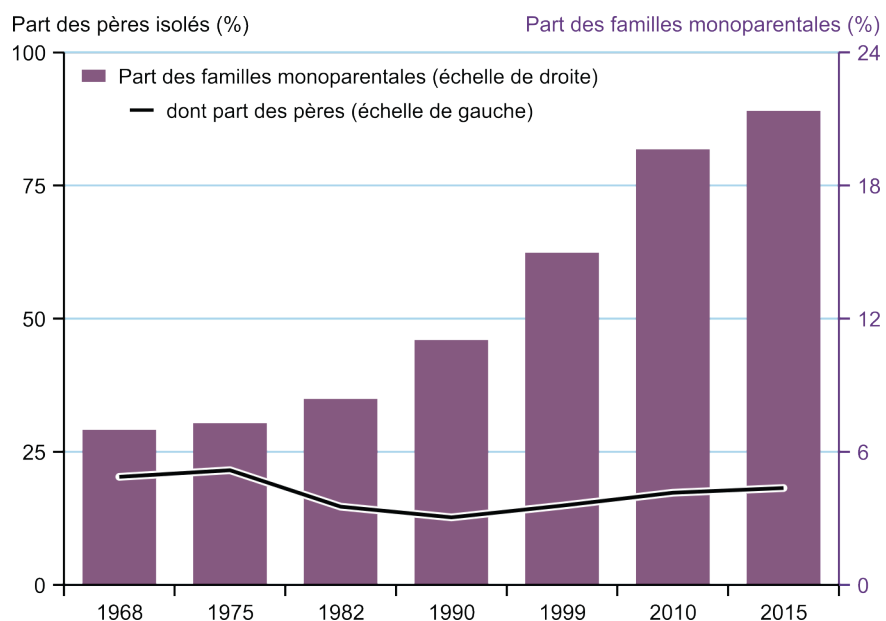
Les différences de niveau de vie entre hommes et femmes expliquent là encore des

### Des pères de plus en plus présents mais toujours aussi minoritaires au sein des familles monoparentales

En Bourgogne-Franche-Comté, les hommes représentent seulement 20 % des familles monoparentales, quelle que soit l'ancienneté de ces familles. Ce taux est le même qu'à la fin des années 60. Pourtant, des lois comme celle du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale favorisent la mise en place des résidences alternées, ce qui devrait augmenter la part des hommes au sein des familles monoparentales.

En réalité, l'année de leur formation, c'est 37 % des familles monoparentales qui ont à leur tête un homme, soit presque deux fois plus. Ce fort écart entre ces deux taux s'explique par le fait que les hommes quittent plus rapidement cette situation familiale. Trois ans après l'entrée en monoparentalité, la moitié d'entre eux en sont sortis contre seulement un tiers des femmes. Cela se produit lorsqu'ils se remettent en couple ou que les enfants quittent le logement (majeur autonome, garde assumée par l'ancien conjoint). Ainsi, bien qu'il n'y ait jamais eu autant d'hommes élevant seuls leurs enfants, ils représentent toujours la même part au sein des familles monoparentales.

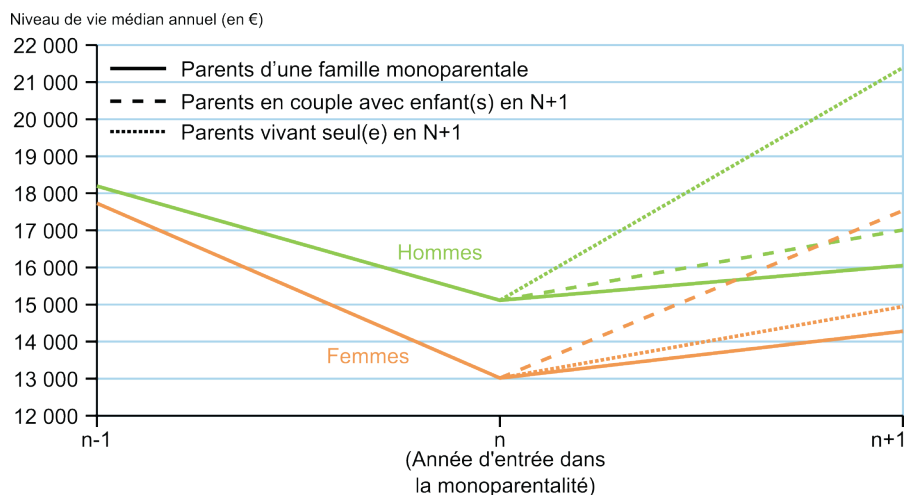
### Évolution de la part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant mineur en Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Insee, Recensements de la population depuis 1968

### 3 Le niveau de vie des mères remonte plus vite pour celles qui se mettent en couple dans l'année qui suit l'entrée en monoparentalité

Évolution du niveau de vie médian annuel sur trois ans, de l'année précédant l'entrée en monoparentalité à l'année qui lui succède



Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

situations divergentes selon le sexe. Deux tiers des pères élevant seuls leurs enfants, et même trois quarts de ceux qui sont propriétaires, ne changent pas de logement par rapport à l'année précédant leur entrée dans la monoparentalité. À l'inverse, moins de la moitié des mères élevant seules leurs enfants n'ont pas déménagé. Avant leur entrée en monoparentalité, la moitié des parents étaient propriétaires, un peu plus les hommes que les femmes. Après, presque la moitié des pères élevant leurs enfants seuls le sont toujours, contre un quart seulement pour les mères isolées.

#### Des mobilités géographiques limitées en cas de déménagement

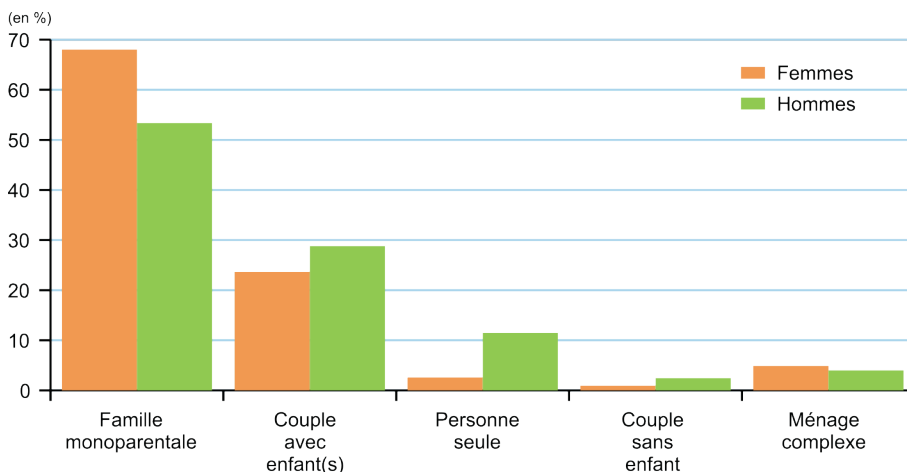
Parmi les nouvelles familles monoparentales qui changent de logement l'année de la séparation, un tiers restent dans la même commune, un autre tiers partent vivre dans une commune située à moins de 10 km de leur ancienne commune de résidence et 5 % seulement s'installent dans une commune située à plus de 50 km. Cette mobilité restreinte est liée à des contraintes de proximité : avec les établissements de scolarisation des enfants, les structures permettant la garde ou simplement avec l'ex-conjoint dans le cas des gardes alternées. Les parents isolés prennent également en compte la localisation de leur travail, et cherchent souvent à préserver leur tissu social ainsi que celui de leurs enfants. Les changements de commune se font plus souvent du rural vers l'urbain que l'inverse. Les grandes villes de la région offrent en effet une diversité et un nombre important d'équipements et de services, notamment à destination des familles : établissements scolaires, moyens de garde, équipements sportifs... Les transports en commun permettent aussi une plus grande mobilité et autonomie des enfants dans leurs déplacements.

#### Un an après, une progression du niveau de vie plus marquée pour les pères isolés

La situation des parents isolés se redresse dès l'année qui suit l'entrée dans la monoparentalité (figure 3). Pour ceux qui sont restés parents seuls, le niveau de vie médian augmente de 85 € par mois. Il demeure inférieur à la situation d'un an avant l'entrée en monoparentalité, mais l'écart se réduit à 17 %. Cela s'explique par le versement des pensions alimentaires et des prestations sociales, désormais mis en place. À cela s'ajoute pour les mères isolées l'augmentation des revenus d'activité. Pour ceux qui se sont mis en couple, le niveau de vie retrouve presque toujours son rang d'avant l'entrée en monoparentalité. La remise en ménage ne concerne cependant que 18 % des pères et 13 % des mères.

### 4 Dans les trois ans qui suivent l'entrée en monoparentalité, environ un tiers des familles ont changé de situation familiale

Situation familiale des personnes trois ans après leur entrée dans la monoparentalité



Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

Plus rarement, le parent peut se retrouver sans enfant mineur à charge, cas qui concerne plus les hommes que les femmes (8 % contre 1 %). Pour la majorité d'entre eux, cette situation résulte de la perte de la garde des enfants. Ils profitent alors de la réduction de la taille du ménage pour améliorer substantiellement leur niveau de vie, et ce malgré le versement de pensions alimentaires éventuelles. Pour les femmes, cela survient en général lorsque le dernier enfant devient indépendant et quitte le logement. Elles sont en moyenne beaucoup plus âgées et vivent alors plus souvent de pensions de retraite que de revenus d'activité.

#### Trois ans après, un retour à la cohabitation plus difficile pour les mères isolées

Trois ans après, la situation financière des familles reste fragile mais s'améliore : leur taux de pauvreté est passé de 38 % à 24 %. Parmi celles qui vivaient sous le seuil de pauvreté l'année de leur entrée dans la monoparentalité, une sur deux est sortie de la pauvreté, souvent à l'occasion d'une remise en couple avec installation sous un même toit. Si le taux de pauvreté demeure plus élevé pour les deux tiers de parents qui continuent d'élever seuls leurs enfants, il diminue néanmoins : 30 %. À noter que sur la même période, 7 % des familles entrent dans la pauvreté, souvent suite à la baisse de leurs revenus d'activité.

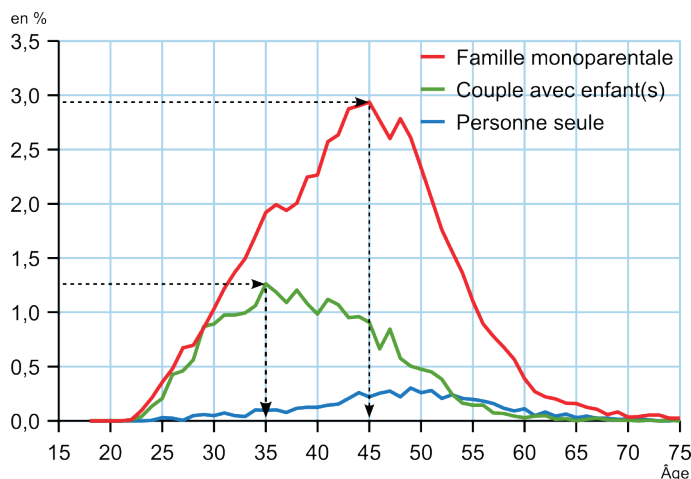
Au bout de trois ans, les hommes retrouvent en général leur niveau de vie d'avant l'entrée en monoparentalité, un rattrapage qui n'est que partiel pour les femmes. Ce contraste témoigne d'une divergence de parcours de vie et d'évolution des situations familiales. Trois ans après l'entrée en monoparentalité, un tiers des hommes vivent en couple contre seulement un quart

## L'envie de reformer une famille diminue avec l'âge

En Bourgogne-Franche-Comté comme en France de province, plus les parents sont jeunes, plus rapide est la remise en ménage. C'est de moins en moins le cas au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, ce qui ne signifie pas pour autant que les parents qui restent seuls ne retrouvent pas de partenaire. Simplement, ils ne vivent pas sous le même toit. Différents facteurs expliquent cette tendance à la non-cohabitation selon l'Ined (*pour en savoir plus*). Tout d'abord, plus la précédente relation aura été longue, plus la propension à emménager avec le nouveau partenaire diminue. Les ménages plus âgés sont aussi plus souvent propriétaires et ont moins de contraintes économiques qui poussent à vivre avec l'autre. Enfin, avec l'avancée en âge, ces parents élevant seuls leurs enfants mineurs n'ont souvent plus de projet parental lors de leur remise en couple, et ne sont donc pas pressés d'emménager ensemble.

Note de lecture : 3 ans après leur entrée en monoparentalité, 2,9 % des parents ont 45 ans et sont toujours à la tête d'une famille monoparentale. De même, 1,3 % des parents ont 35 ans et vivent désormais en couple avec au moins un enfant mineur.

Situation familiale trois ans après l'entrée en monoparentalité selon l'âge du parent



Source : Insee, Échantillon démographique permanent 2016

des femmes. Et même, un homme sur dix vit seul, sans enfant à charge, contre seulement 3 % des femmes (*figure 4*).

Cette sortie moins aisée de la monoparentalité pour les femmes s'explique selon l'Ined (Institut national des études démographiques,

*pour en savoir plus*) par une plus grande difficulté à trouver un conjoint potentiel prêt à accepter la beau-parentalité. Lorsqu'elles sont de nouveau en couple, c'est la peur d'éventuelles tensions entre les enfants et le conjoint qui freine la re-cohabitation. Ainsi, trois ans après l'entrée en monoparentalité, deux tiers des mères habitent encore seules avec leurs enfants, contre la moitié des pères seulement. ■

## Source et définitions

L'échantillon démographique permanent (EDP) est un panel d'individus créé par l'Insee en 1967. Il compile, pour environ 4 % de la population, les informations issues de différentes sources : le recensement de la population, l'état-civil, le panel d'actifs et les données fiscales depuis 2011. C'est essentiellement sur ces dernières que s'appuie cette étude réalisée sur le champ de la Bourgogne-Franche-Comté. Elles permettent d'étudier les niveaux de vie et les revenus de toutes les personnes vivant dans un ménage fiscal avec au moins un individu de l'échantillon.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **revenu disponible** est le revenu à disposition du ménage pour consommer. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation (UC)** est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation par le nombre de personnes du ménage. L'échelle de pondération actuellement la plus utilisée, dite de l'OCDE, attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

La **médiane** est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus.

Le **seuil de pauvreté** mesure la pauvreté monétaire de manière relative : il est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population et exprimé en euros. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

## Champ de l'étude

La composition des ménages est extraite des déclarations fiscales. Il couvre les ménages devenus monoparentaux, c'est-à-dire composés d'un parent élevant seul au moins un enfant mineur (y compris gardes alternées), sans pour autant partager le logement avec une autre personne ou une autre famille.

La résidence alternée peut être initiée par une décision de justice suite à la séparation, mais les parents peuvent aussi la mettre en place sans faire appel à la justice, dès la séparation ou quelques années après.

Une famille n'est plus considérée comme monoparentale dès lors que l'enfant le plus jeune atteint 18 ans même s'il habite toujours chez le parent. Passé l'âge de la majorité, les problématiques pour les familles deviennent différentes.

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier  
CS 11997

25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :  
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :  
Pablo Debray

Mise en page :  
STDI

Crédits photos :  
CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : septembre 2019

© Insee 2019

## Pour en savoir plus

- Bertrand M., « Une famille sur cinq ne compte qu'un seul parent en Bourgogne-Franche-Comté, une part qui a doublé en 25 ans », *Insee Analyse Bourgogne-Franche-Comté* n° 61, septembre 2019.
- Acs M., Lhommeau B., Raynaud É., « Les familles monoparentales depuis 1990 », *Dossiers Solidarité Santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- Buisson G., Vostemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, janvier 2015.
- Régnier-Loilier A., « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après séparation », *Population* 2019 n° 1-2, Ined, mai 2019.

